

Chinon, le 16 Novembre 2015



Lycée polyvalent  
François Rabelais

La Provisseure,  
AC / JPW / 161115

Dossier suivi par  
Jean-Paul WILLEFERT  
Adjoint-gestionnaire

T 02 47 93 50 00  
F 02 47 93 50 06

ce.0370009j  
@ac-orleans-tours.fr

28 quai Danton  
37501 Chinon Cedex

La Provisseure

à

Mmes. et MM. les personnels enseignants et  
d'éducation,  
Mmes. et MM. les personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé,  
Mmes. et MM. les usagers,

Objet : Vigipirate / sécurité / attentats.

Mesdames, Messieurs,

La menace terroriste qui pèse actuellement sur le pays n'a jamais été aussi forte et avérée. Les évènements tragiques de ce Vendredi 13 Novembre 2015 nous rappellent à une vigilance extrême dans l'ensemble de nos activités.

L'état d'urgence ayant été décrété, la situation nous impose de renforcer les conditions d'accès à notre établissement. A la demande des autorités compétentes, le lycée polyvalent François Rabelais applique strictement les recommandations du plan Vigipirate :

- Chaque personne extérieure pénétrant dans l'enceinte du lycée polyvalent François Rabelais doit impérativement, dès son arrivée, se signaler à l'accueil de l'établissement situé au bâtiment B Administration, rez-de-chaussée. Pour ces personnes, l'accès au lycée se fera désormais uniquement par le Quai Danton. **Aucune personne non identifiée ne doit pénétrer dans l'établissement.**
- **Les portails d'accès à l'établissement doivent demeurer systématiquement fermés.** Le portail d'accès des élèves ne sera ouvert qu'aux heures d'affluences (8h00, 10h00, 12h00, 14h00, 16h00 et 18h00) par un personnel de vie scolaire en faction jusqu'à la fermeture dudit portail. Les portillons adjacents resteront quant à eux ouverts.



2/2

- **L'accès aux véhicules terrestres à moteur est strictement limité et réglementé.** Ceux-ci doivent également se signaler à leur arrivée par l'intermédiaire des interphones situés aux portails d'accès.
- Les véhicules à deux roues doivent être stationnés aux endroits prévus à cet effet. **Les entrées et sorties du parc de stationnement "élèves" doivent s'effectuer à pieds, moteur éteint.**
- L'arrêt ou le stationnement à proximité des portails d'accès à l'établissement est strictement interdit. Dans le cas contraire, **le véhicule contrevenant pourra faire l'objet d'une verbalisation ou d'un retrait par les forces de l'ordre.** Les véhicules des personnels doivent obtenir une autorisation écrite du Chef d'établissement permettant la délivrance d'une vignette de stationnement particulière.
- **Tout bagage ou colis suspect, toute personne ayant un comportement suspect doivent être immédiatement signalés aux Services gestionnaires de l'établissement.** Une intervention individuelle est proscrite. La surveillance sera facilitée si les sacs et bagages à main sont déposés aux endroits prévus (casiers, bagageries...).

Ce dispositif de vigilance sécuritaire implique tous les acteurs de la communauté éducative.

Chaque élève, personnel, parent favorise l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de vigilance définies par l'Etat grâce :

- à sa connaissance du dispositif ;
- à sa compréhension des mesures ;
- à son adhésion aux recommandations.

L'ensemble des recommandations Vigipirate sont librement consultables et téléchargeables au format .pdf sur le site internet du lycée à l'adresse :

<http://www.lyceerabelais.fr/>

rubrique "La vie au Lycée" > "Intendance" > "Horaires et accès"

La vigilance est l'affaire de tous et la sécurité de chacun.

La Provisseure,

  
Provisseure  
I. FERNANDES

